



En devenant partenaire du Club AFII, vous acceptez d'afficher clairement votre volonté d'accompagner les investisseurs étrangers dans leur démarche d'implantation en France.

Depuis 2005, une trentaine d'entreprises nous ont rejoints afin de compléter l'offre que nous proposons aux investisseurs internationaux. Elles ont été sélectionnées par l'AFII afin de garantir des services adaptés aux besoins et attentes des investisseurs et participent à la chaîne de valeur de l'investissement étranger en France tels que les cabinets juridiques et fiscaux, les cabinets de ressources humaines ou encore les bureaux d'études.

Ces partenaires ont ainsi pu être en contact avec des entreprises étrangères prospectées par l'AFII mais également participer à de nombreuses opérations organisées conjointement dans les 23 pays où l'Agence est présente. L'AFII ayant une mission de proposition au gouvernement de mesures nouvelles d'amélioration de l'attractivité française, elle associe le partenaire à sa réflexion sur ce sujet. Rejoignez-nous !"

DAVID APPIA,
Ambassadeur délégué
aux investissements
internationaux,
président de l'AFII

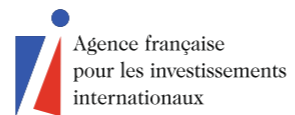
« L'AFII agit dans le cadre de sa mission de service public et dans le plein respect de ses valeurs et des engagements qu'elle prend avec les entreprises qu'elle contacte : gratuité et confidentialité. »

SPHERE
PUBLIQUE

CLUB AFII

L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) est l'agence nationale chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux en France. Elle est l'organisme de référence sur l'attractivité et l'image économique de la France à l'étranger. L'AFII s'appuie sur un réseau international, national et territorial. Elle travaille en partenariat étroit avec les agences régionales de développement économique pour apporter les meilleures opportunités d'affaires et un service personnalisé aux investisseurs étrangers.

Pour plus d'informations
www.investinfrance.org



Agence française
pour les investissements
internationaux
77 boulevard Saint-Jacques
75 680 Paris Cedex 14 France
info@investinfrance.org
www.investinfrance.org
Tél: +33 1 44 87 17 17
Fax: +33 1 40 74 73 27

Contact Club AFII : Priscille Troyan Gulli
priscille.troyan-gulli@investinfrance.org
Tél: +33 1 40 74 73 10

COMMENT ADHERER ?

Si vous souhaitez adhérer au Club AFII, vous devez en faire la demande expresse auprès du chef du pôle communication et média de l'AFII. Nous conviendrons d'un premier rendez-vous au cours duquel nous pourrions discuter de vos expertises, de vos motivations et bien entendu, vous présenter le Club AFII plus en détails. Dès lors que vous nous aurez signifié votre souhait d'adhérer au Club AFII, votre candidature sera présentée au président de l'Agence. Votre candidature validée, la convention de partenariat vous est adressée pour signature. Dans les quinze jours qui suivent la réception de la convention, nous élaborerons le plan d'actions de la première année de partenariat.



DEVENEZ UN PARTENAIRE
ATTRACTIF

REJOIGNEZ LE CLUB



LES PARTENAIRES DU CLUB AFII DANS LE MONDE



L'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) est l'agence nationale chargée de la promotion, de la prospection et de l'accueil des investissements internationaux.

L'AFII est placée sous la double tutelle du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire.

Elle est l'organisme de référence sur l'attractivité et l'image économique de la France. L'AFII s'appuie sur un réseau international, national et territorial et travaille en partenariat étroit avec les agences régionales de développement économique pour apporter un service personnalisé aux investisseurs.

MISSIONS :

- prospecter et accompagner les investisseurs étrangers pour créer des emplois durables en France ;
- contribuer à l'amélioration de l'image économique de notre pays dans le monde ;
- suggérer au gouvernement des mesures pour renforcer l'attractivité de la France ;
- analyser l'environnement concurrentiel des investissements internationaux.

UNE LOGIQUE PARTENARIALE, UN CLUB UNIQUE

A ce jour, l'AFII compte une quarantaine de partenaires : des structures institutionnelles françaises (UCIFFE, CNCCEF, Paris Europlace, INSEAD, Atout France) ; des agences nationales de développement étrangères (CIPA, APEX, Invest India) et les partenaires privés membres du Club AFII.

L'objectif de ces partenariats est double :

- favoriser le développement des investissements étrangers en France ;
- promouvoir l'image économique de la France auprès des décideurs.

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE

- Audit & Diagnostic • Caderas Martin SA • Deloitte • Fidag • Isobel Audit Consulting • Mazars • PriceWaterhouseCoopers

BANQUES

- Crédit Agricole - CIB • HSBC

CENTRE D'AFFAIRES

- Regus

CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

- DTZ

CONSEIL EN AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATION STRATEGIQUE

- APCO Worldwide

CONSEILS JURIDIQUES, CABINETS D'AVOCATS

- Altana • Baker & McKenzie • Bersay & Associés • DS Avocats • Fidal • Gide Loyrette Nouel • Karl Waheed • Matteo Rossi e associati • Reed Smith • Salans • Shubert Collin & associés • UGGC • WSA Avocats

CONSEIL SPECIALISE

- Altios International • Grande Armée Conseil • Iplus F • Néva • Subventium

RECRUTEMENT/RESSOURCES HUMAINES

- APEC • Catenon World Executive Search • Mercuri Urval

- Bureaux AFII
- Représentation des partenaires du Club AFII dans le monde

OPPORTUNITES D'AFFAIRES

DEVENEZ UN PARTENAIRE STRATEGIQUE

Contenu de la convention : deux ans, 10 000 €

■ Partenariat privilégié pour l'édition de référence *Doing Business in France* publiée chaque année par l'AFII : vous vous verrez proposer l'opportunité de collaborer avec les experts de l'AFII pour traiter un thème spécifique qui valorisera et complètera ainsi l'offre offerte aux entreprises étrangères. *Doing business in France* est le guide de référence présentant le cadre juridique et fiscal des affaires en France. Il est édité à 8 000 exemplaires, distribué à des prospects investisseurs dans les 23 pays où l'AFII est présente ;

■ Co-organisation de séminaires d'affaires autour d'un thème traité dans *Doing Business in France* : les bureaux IFA s'associeront à votre événement en mobilisant leurs contacts ;

■ Intervention, sur sollicitation des experts AFII, dans les séminaires « Club Pays » organisés en France par l'AFII qui ont pour objectif de sensibiliser les communautés d'affaires chinoise, japonaise, coréenne, brésilienne et indienne aux progrès réalisés en matière d'attractivité, tout en restant à l'écoute de leur perception des obstacles à l'implantation ;

■ Après acceptation de l'investisseur, possibilité de mise en contact avec le porteur du projet d'investissement sous réserve du respect des valeurs portées par l'AFII (confidentialité et gratuité) ;

■ Intervention du partenaire aux sessions de formation organisées par l'AFII.

■ Remise de 100 exemplaires du *Doing Business in France* ainsi que des autres documents de promotion publiés par l'AFII pour diffusion auprès de vos contacts.

■ Référencement du partenaire sur le site internet de l'AFII dans la rubrique « Club AFII Partenaires », avec création d'un lien internet vers le site du partenaire. Le site www.investinfrance.org dispose d'une couverture mondiale. Il est disponible en 12 langues ;

■ Accès aux publications et aux documents de communication de l'Agence, notamment aux argumentaires sur des thématiques d'actualité, aux notes pays et aux cartes traitant des investissements étrangers ;

■ Visibilité sur les supports de communication de l'Agence, notamment dans la newsletter trimestrielle ou en publiant des billets sur le blog ;

■ Participation aux événements organisés par l'AFII avec les communautés d'affaires étrangères en France ou à l'international : rencontre avec les prospects de l'Agence et optimisation de votre networking.

ACTIONS DE PROMOTION

Vous avez également la possibilité de vous associer à des « opérations spéciales ». Ces opérations, événementielles ou médiatiques, ont vocation à être à forte visibilité auprès des ministères de tutelles et des contacts de l'Agence ; elles sont assorties de prises de parole dédiées. Le partenariat fera ainsi l'objet d'une convention à part qui précisera les modalités de fonctionnement.